



Figure 5.1

Résumé du cadre de caractérisation des risques d'accident dans le transport maritime

Le risque est déterminé par la probabilité qu'un événement néfaste se produise et par le type et l'ampleur des éventuelles répercussions, qui dépendent tous deux d'un éventail de facteurs, contrôlables et incontrôlables. Avant le voyage proprement dit, les mesures de prévention et d'atténuation (cases bleues), par exemple, sont essentielles pour réduire la probabilité d'un événement. Toutefois, quand un événement se produit, il peut survenir à une des diverses étapes du transport maritime (durant le pilotage à travers un port achalandé ou pendant le déchargement de la cargaison) et peut être de plusieurs types, comme un échouement ou une collision. La nature de l'événement, l'environnement physique et social dans lequel il se produit et la qualité et la rapidité de l'intervention façonnent le type et l'ampleur des répercussions immédiates et celles consécutives à l'intervention. Des exemples de facteurs contrôlables influençant la nature de l'événement et l'intensité des répercussions sont indiqués dans les cases jaunes; des exemples des facteurs incontrôlables ou seulement partiellement contrôlables sont mentionnés dans des cases orange. La figure tient aussi compte de la rétroaction qui influe sur l'obtention du permis social (case verte) : le niveau de satisfaction face aux mesures d'intervention et le type et l'ampleur des répercussions environnementales, économiques, sociales et sanitaires peut aussi faciliter ou gêner le soutien de la population ou l'acquisition du permis social.